

Le 28 août 2019, à Bourges



Dépistages bucco-dentaires gratuits pour les personnes à mobilité réduite dans le département du Cher : 1er projet d'expérimentation autorisé en région Centre-Val de Loire au titre de l'article 51 !

Dispositif innovant qui allie télé-expertise et collaboration entre professionnels libéraux et hospitaliers, les dépistages bucco-dentaires gratuits facilitent l'accès aux soins des personnes à mobilité réduite. Effectués par une infirmière formée au maniement d'une caméra endo-buccale, puis analysés à distance par un chirurgien-dentiste via une plateforme sécurisée de télémédecine, les dépistages sont réalisés directement dans les lieux de vie des personnes âgées et/ou handicapées. Suite à une phase test réussie dans plusieurs EHPAD du Cher et la validation du projet par le Comité Technique de l'Innovation en Santé, les dépistages vont être étendus, dès le 16 septembre 2019, aux 42 EHPAD et 18 structures pour personnes handicapées du département du Cher.



Un dépistage bucco-dentaire réalisé à l'EHPAD de Taillegrain à Bourges

Qu'est-ce que l'article 51 ?

Le dispositif article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2018 permet l'expérimentation de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits. L'objectif est d'améliorer le parcours patient, l'efficacité du système de santé, ou encore l'accès aux soins tout en favorisant les initiatives de terrain.

C'est dans ce cadre que le Comité Technique de l'Innovation en Santé a validé l'expérimentation de dépistage bucco-dentaire pour les personnes à mobilité réduite. Ce projet est initié par l'association DENTACESS 18 et le Groupement Hospitalier de Territoire du Cher (GHT). Il s'agit de la première expérimentation validée au titre de l'article 51 en région Centre-Val de Loire.

« C'est une belle victoire pour le GHT du Cher car cette validation nationale va nous permettre de proposer ces dépistages à l'échelle du département. »

Agnès Cornillault, directrice du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges



La caméra endo-buccale permet à l'infirmière de prendre des clichés cryptés qui seront ensuite analysés à distance par un chirurgien-dentiste

Préserver l'accès aux soins dans un contexte de désertification médicale

« L'objectif est de préserver la qualité de la santé bucco-dentaire chez la personne âgée. C'est d'autant plus nécessaire que les pathologies sont fréquentes et leurs conséquences peuvent être graves, tant physiquement (infection, douleurs, dénutrition, perte de goût) que psychologiquement (troubles du comportement, dégradation de l'estime de soi, repli social). »

Dr Anne David-Bréard, gériatre et responsable du service de soins de suite et de réadaptation gériatrique au Centre Hospitalier de Sancerre

400

personnes dépistées lors de la phase test

Pour réaliser les dépistages, une infirmière se déplace directement dans un EHPAD ou une structure pour personnes handicapées. Cela permet aux personnes dépistées de ne pas avoir à se déplacer. Grâce à une caméra endo-buccale, l'infirmière réalise un recueil de données cryptées, ainsi que des clichés et vidéos de la cavité buccale. Ces informations sont ensuite transmises, via une plateforme sécurisée de télémedecine (COVOTEM en Région Centre-Val de Loire) à un chirurgien-dentiste qui les interprète et établit un bilan comprenant les préconisations à suivre par le patient ou le résident.

Le compte-rendu final est transmis au résident, à son médecin traitant et au cadre de santé de l'EHPAD qui est par la suite chargé d'organiser la prise de rendez-vous chez un chirurgien-dentiste dans le cas où des soins dentaires s'avèrent nécessaires. Le résident et/ou la famille sont alors orientés en vue d'une prise en charge des soins mais également des déplacements de l'EHPAD au centre de soins, cabinet dentaire ou service dentaire de l'hôpital de Bourges.

« La force de ce projet est qu'il est le résultat d'une parfaite collaboration entre professionnels libéraux et établissements de santé. Ce projet novateur, qui favorise l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes à mobilité réduite, existe dans peu de départements. »

Dr Manuel Fort, chirurgien-dentiste promoteur du projet et président de l'association DENTACCESS 18

Le GHT du Cher



Le GHT du Cher est composé de 5 établissements (3349 lits et places pour une population de 314 675 habitants sur un territoire dont la superficie est de 7235 km²) :

- Le Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges (établissement support)
- Le Centre Hospitalier George Sand de Bourges
- Le Centre Hospitalier de Saint-Amand-Montrond
- Le Centre Hospitalier de Vierzon
- Le Centre Hospitalier de Sancerre

Le projet de dépistage bucco-dentaire n'est pas le seul projet du GHT du Cher, qui compte parmi ses réussites un second dispositif innovant : l'Equipe Mobile Gérontologique Territoriale du Cher (EMGT 18).

L'EMGT 18 intervient gratuitement dans le cadre du dépistage de la fragilité (diabète, insuffisances cardiaques, dénutrition, dépression, risque de chutes, iatrogénie, maladie d'Alzheimer, ...) chez les personnes de 60 ans et plus afin de prévenir le risque de dépendance et permettre aux personnes dépistées de rester dans leur lieu de vie le plus longtemps possible.